



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

## Peut-on avoir deux passeports ?

Vérfifié le 09 décembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé de l'intérieur

En principe, vous ne pouvez pas avoir plusieurs passeports français. Toutefois, un second passeport peut exceptionnellement être délivré dans 2 situations : si votre passeport est immobilisé pendant une période de voyage ou si le passeport risque de faire apparaître des destinations incompatibles.

### Voyages professionnels rapprochés

Votre passeport peut être immobilisé pendant une période au cours de laquelle vous devez voyager.

Par exemple, le passeport peut être conservé par le consulat pour une demande de visa alors que vous en avez besoin pour voyager.

Les pièces à présenter sont les documents à fournir pour tout [renouvellement de passeport \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21091\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21091), ainsi que les documents attestant de votre situation : billets d'avions, attestation de l'employeur ...

**⚠ Attention :** la délivrance d'un second passeport n'est pas un droit, mais une faculté et c'est l'administration qui fixe ses critères d'attribution.

En France

Selon les départements, vous devez vous rendre soit à la préfecture (ou à la sous-préfecture), soit dans une mairie équipée pour délivrer les passeports biométriques.

Il convient donc de se renseigner auprès de la mairie pour connaître le guichet compétent ainsi que les justificatifs admis.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- [Mairie délivrant des passeports biométriques](https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-demande-de-passeport-CNI) (https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-demande-de-passeport-CNI)
- [Préfecture](http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Prefectures) (http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Prefectures)
- [Sous-préfecture](http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Prefectures) (http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Prefectures)

À l'étranger

Où s'adresser ?

- [Ambassade ou consulat français à l'étranger](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaires-et-adresses-du-ministere-de-l-europe-et-des-affaires-etrangeres-meae/ambassades-et-consulats-francais-a-l-etranger/) (https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaires-et-adresses-du-ministere-de-l-europe-et-des-affaires-etrangeres-meae/ambassades-et-consulats-francais-a-l-etranger/)

### Destinations incompatibles

Certains pays n'acceptent pas l'entrée sur le territoire de personnes ayant voyagé dans d'autres pays précis.

La présence d'un visa antérieur sur le passeport pouvant empêcher un nouveau voyage, il est alors possible d'obtenir un second passeport.

Les pièces à présenter sont les documents à fournir pour tout [renouvellement de passeport \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21091\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21091), ainsi que les documents attestant de votre situation : passeport comportant le visa d'origine, billets d'avion ...

**⚠ Attention :** la délivrance d'un second passeport n'est pas un droit, mais une faculté et c'est l'administration qui fixe ses critères d'attribution.

En France

Selon les départements, vous devez vous rendre soit à la préfecture (ou à la sous-préfecture), soit dans une mairie équipée pour délivrer les passeports biométriques.

Il convient donc de se renseigner auprès de la mairie pour connaître le guichet compétent ainsi que les justificatifs admis.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal. Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- **Mairie délivrant des passeports biométriques** [↗ \(https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-demande-de-passeport-CNI\)](https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-demande-de-passeport-CNI)
- **Préfecture** [↗ \(http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Prefectures\)](http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Prefectures)
- **Sous-préfecture** [↗ \(http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Prefectures\)](http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Prefectures)

À l'étranger

Où s'adresser ?

- **Ambassade ou consulat français à l'étranger** [↗ \(https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaires-et-adresses-du-ministere-de-l-europe-et-des-affaires-etrangeres-meae/ambassades-et-consulats-francais-a-l-etranger/\)](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaires-et-adresses-du-ministere-de-l-europe-et-des-affaires-etrangeres-meae/ambassades-et-consulats-francais-a-l-etranger/)

Pour en savoir plus

- **Conseils aux voyageurs** [↗ \(https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/\)](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/)  
*Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères*